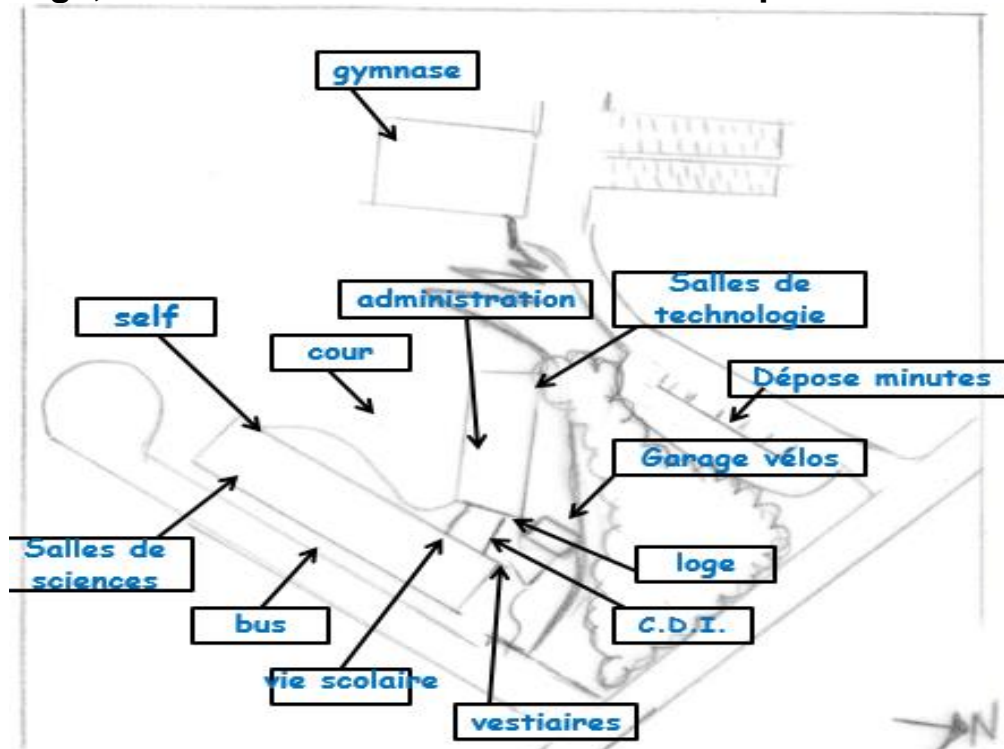


THÈME I : L'ÉDUCATION, UN DROIT, UNE LIBERTÉ

Chapitre 1: « vivre ensemble » au collège

I- Le collège : le grand changement

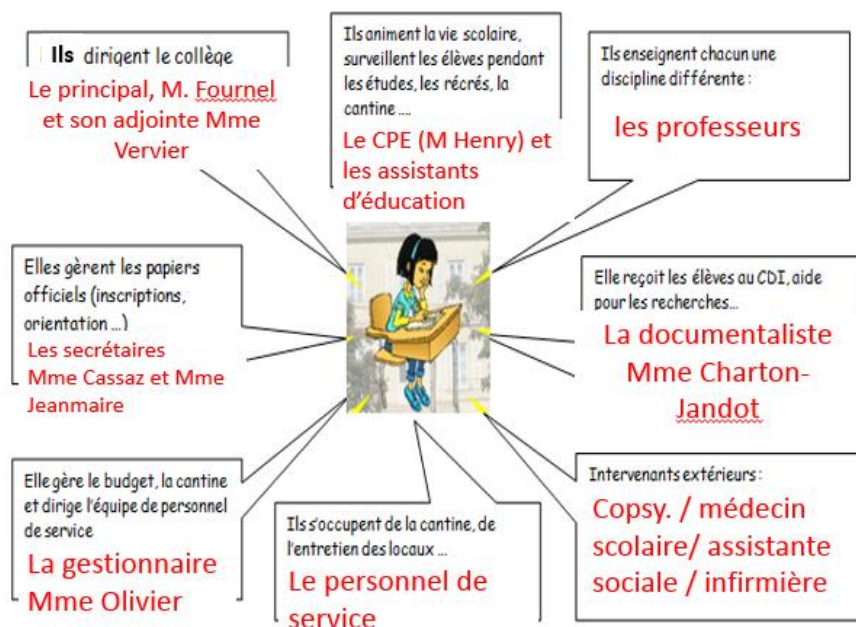
1- Le collège, un lieu de travail différent de l'école primaire



Le collège est **un lieu d'apprentissage et de vie**, avec de nombreux adultes spécialisés et **une nouvelle organisation de la journée** (nombreux déplacements).

2- Qui fait quoi au collège?

Il y a de nombreux adultes au collège. Repérons leur fonction et leur nom.



II- Le collège, un lieu pour apprendre à vivre ensemble

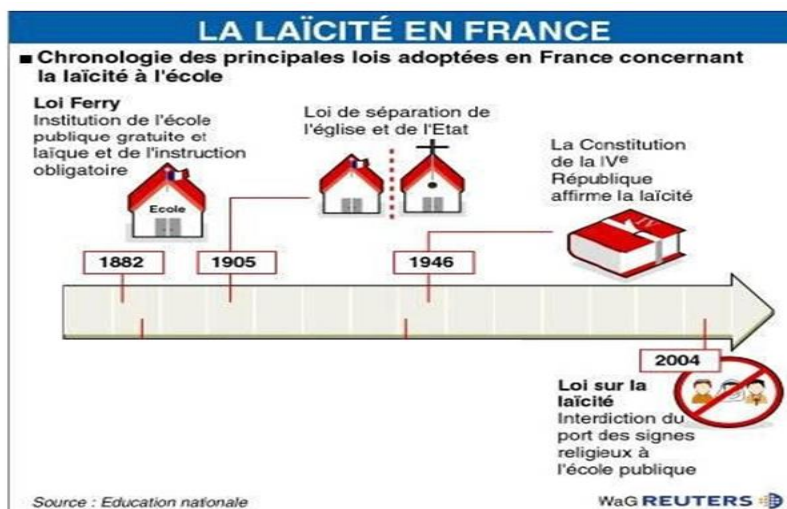
1) A quoi sert le règlement intérieur?

C'est l'ensemble des règles du collège voté par le Conseil d'administration. C'est la loi du collège. Pour vivre ensemble, les élèves ne peuvent pas faire tout ce qu'ils veulent. La vie en collectivité nécessite des règles pour protéger tout le monde. Il faut respecter les autres, les locaux et le matériel, les conditions de travail et les règles de sécurité.



Le collège est un lieu de vie en collectivité. C'est pour cela qu'il y a des « lois » propres au collège et que chaque élève a des droits mais aussi des devoirs. Le règlement intérieur est indispensable pour vivre ensemble car il permet d'assurer la sécurité et de garantir le respect de chacun ainsi que de bonnes conditions de travail.

2) Un collège pour tous.



Laïcité : neutralité en matière de religion

En France, l'école publique est laïque depuis 1881-1882. Le collège est donc neutre et indépendant des religions. Il accueille tous les jeunes sur le principe d'égalité. La laïcité permet de vivre ensemble, sans distinction religieuse.

III- Le collège, un lieu pour apprendre à être citoyen : l'exemple de l'élection des délégués

1- Un délégué, pour quoi faire ?

Le délégué est le représentant des élèves de la classe, leur porte-parole

Il a des droits :

- Celui d'être présent dans les conseils (de classe, d'administration)
- Celui d'être informé.

Il a aussi des devoirs :

- Défendre l'avis majoritaire
- Respect les autres
- La confidentialité

Donc, le délégué de classe est un élève responsable, volontaire et motivé.

2) Comment sont choisis les délégués?



Tous les élèves de la classe peuvent être candidats à la fonction de délégué. Les délégués sont choisis par les élèves de la classe lors d'une élection. Le vote est secret pour limiter les influences et éviter les pressions. Au premier tour, il faut la majorité absolue pour être élu.e, soit la moitié des voix plus une. Au second tour, la majorité relative suffit: est élu celui qui obtient le plus de voix.

Parmi vos droits, il y a celui d'élire le délégué mais aussi celui d'être candidat pour cette élection.

Le drapeau tricolore
Sur les bâtiments officiels, lors des commémorations
Symbole de l'union de la nation

La devise
Sur le fronton des mairies, des écoles publiques
Les valeurs de la République

Marianne
Buste dans les mairies, sur les papier officiels, sur les timbres
Allégorie de la République

Autres symboles de la République Française :

- Le coq
- L'hymne national : La Marseillaise
- La capitale : Paris
- La fête nationale : le 14 juillet